

## Conseil municipal du Samedi 20 Février 2021 salle socioculturelle

Présents : Jean Louis Reynaud ; Laetitia Girard , Henri Pégoud , Denis Grandjean, Magali Picard , Sandra Bajat , Karine Claudel , Isabelle Roche-Bollotte , David Dugois , Didier Rabatel , Serge Revel , Stéphane Aubry

Absents excusés : Aurélien Guinet (pouvoir à Jean-Louis Reynaud) Stéphanie Barge (pouvoir à Sandra Bajat ) Florent berger ( pouvoir à Denis Grandjean )

Début de session : 9h35

Secrétaire de séance : Denis Grandjean

1 -Vote compte rendu dernier conseil municipal : **Unanimité**

2- Délibération compte administratif 2020 et résultats clôture 2020 :

Sous la présidence d'Henri PEGOUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement*

Dépenses	555 896.01€
Recettes	638 860.91 €
Excédent de clôture	82 964.90€
<i>Résultat clôture</i>	<i>1 125 185.58 €</i>

### *Investissement*

Dépenses	258 218.37 €
Recettes	606 573.00 €
Excédent de clôture :	348 354.63€
Résultat clôture	370 400.69 €

Hors de la présence de M. REYNAUD Jean-Louis Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020 conforme au compte de gestion 2020

3- Délibération budget primitif 2021 :

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous

de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1.225 185.58 € au compte R 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 370 400.69 € au compte R 001

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal et s'équilibre en investissement en recettes comme en dépenses à la somme de 1 570 305.69 € et en suréquilibre en fonctionnement à la somme de 1 892 987.58 € en recettes et 1 300 706.16 € en dépenses

Au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

#### 4- Délibération exonération location hangar association Les Historiales :

Suite à la demande reçue par courrier de l'association les Historiales pour l'exonération de la facture de location du hangar, La Maire propose de reporter le vote lorsque le site de Chateaufieux sera débarrassé de tous les matériaux : Serge Revel ne prend pas part au vote

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour le report de la décision concernant l'exonération de la location du hangar en fonction du nettoyage du site

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

#### 5- Délibération montant loyer maison Pioz :

Le Maire précise que suite au départ de M. FOURNIER Frédérique qui a remis tout en état le logement communal situé 320 Montée de l'Eglise, il propose de réévaluer le loyer à 600 € mensuel comprenant l'appartement et le garage

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour le montant du loyer à 600 € du logement communal situé 320 Montée de l'Eglise

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

6- Délibération désignation membre CLECT :

Suite à la nécessité d'élire un membre de la CLECT au sein de la communauté de communes les Vals du Dauphiné, le Maire propose sa candidature

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour élire M. REYNAUD Jean-Louis en tant que membre de la CLECT des VDD

- **CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

7- Délibération organisation temps scolaire rentrée 2021 :

Suite à la demande de l'inspection de l'académie, il convient de décider de l'organisation du temps scolaire de Pressins, le dossier précédent étant arrivé à échéance. Le Maire propose de laisser la semaine à 4 jours le lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour maintenir le temps scolaire tel qu'il est actuellement

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

8- Délibération admission en non-valeur loyers Galloni :

Suite à la demande de Mme BRANCHE, trésorière, d'admettre en non-valeur la somme de 9 094,41 € concernant les loyers impayés de M. GALLONI Christophe, le Maire ajoute que cette personne est insolvable et a quitté son emploi et qu'il apparait difficile de recouvrer ces sommes dues dans ces conditions

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour l'acceptation en non-valeur la somme de 9 094,41 €

sur le budget communal

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

9- Rénovation Cure :

Suite à la nécessité d'effectuer un aménagement de la Cure, le Maire présente au conseil un devis d'un montant de 3 800 € TTC proposé par la société de Mme LAURO Sophie

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour confier le marché de l'aménagement de la Cure à Mme LAURO Sophie pour un montant de 3 800 € TTC

**CHARGE** le Maire d'effectuer les formalités nécessaires

10-Divers :

Opération Commune Propre le Dimanche 28 mars 2021 en collaboration avec le comité des fêtes

Préparation des Adol'ympiades qui auront lieu le 3 Juillet 2021

Urbanisation du village : les investisseurs ayant présenté un projet seront entendus par les élus dans le cadre d'une soutenance leur permettant de faire leur choix

Projet de marché de producteurs et artisans locaux

**Fin de séance à 12h15**